

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothee BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Eric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelyne TRECARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Demandes de subvention pour l'aménagement du Chemin de Belle Croix et des abords du Pôle Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud à Joigny**

FIN/2025/76

Conseil Communautaire du
29 septembre 2025**OBJET : Demandes de subvention pour l'aménagement du Chemin de Belle Croix et des abords du Pôle Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud à Joigny**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement durable et de valorisation des espaces publics, la Communauté de Communes du Jovinien, en partenariat avec la Ville de Joigny, souhaite engager un projet structurant visant à réhabiliter le Chemin de Belle Croix et ses abords, notamment ceux du Pôle Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud.

Ce projet comprend :

- La réfection complète du Chemin de Belle Croix : enfouissement des réseaux, réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, création de trottoirs, reprise de la voirie, et gestion des eaux pluviales par infiltration ;
- La création d'un parc de stationnement perméable d'environ 50 places à proximité du pôle enfance ;
- L'aménagement de deux jardins de pluie permettant la récupération et le traitement des eaux pluviales issues du projet et des voies adjacentes, avec déconnexion du réseau unitaire.

Ce projet vise également à reconvertir une friche industrielle située au cœur de Joigny en un espace paysager à vocation écologique, pouvant être qualifié d'arboretum.

Il contribuera d'une part à la restauration de la biodiversité locale par la plantation de végétaux et l'accueil de la petite faune (amphibiens, escargots, odonates...), et d'autre part à la dépollution des eaux de ruissellement grâce à l'action du substrat, des plantes et des micro-organismes.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le règlement d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

VU la circulaire relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

VU le budget primitif de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'exercice en cours ;

VU le projet d'aménagement du Chemin de Belle Croix et des abords du Pôle Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de sécuriser et de valoriser les accès au Pôle Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réhabiliter le Chemin de Belle Croix, tant sur le plan technique qu'environnemental ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de créer un parc de stationnement perméable et des jardins de pluie pour une gestion durable des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de reconvertir une friche industrielle en un espace paysager à vocation écologique et pouvant être qualifié d'arboretum ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité du projet aux dispositifs de financement de l'AESN et de la DETR ;

CONSIDÉRANT le détail du financement de cette opération comme suit :

Montant des travaux	1 191 784 €
----------------------------	--------------------

Financements publics	Dépense éligible	% sur base éligible	% sur montant des travaux	Montant du financement
AESN	917 153 €	66,89%	51,47%	613 450 €
DETR	1 191 784 €	28,53%	28,53%	339 977 €
CCJ - Autofinancement	1 191 784 €	20,00%	20,00%	238 357 €
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%	1 191 784 €

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE le projet d'aménagement du Chemin de Belle Croix et des abords du Pôle Enfance et de la Citoyenneté Anna Carnaud tel que présenté,

-AUTORISE le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,

A blue ink signature of Nicolas SORET, featuring a large, sweeping horizontal stroke at the bottom and a vertical stroke above it.

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Laurence MARCHAND, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

Laurence MARCHAND